

ROBT. S. MILNES LIEUT. GOUVERNEUR.



GEORGE TROIS, par la Grace de DIEU, Roi de Grande Bretagne, de France et d'Irlande, Défenseur de la Foi, &c. &c. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du Bas Canada, et à nos fidèles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, Salut: Vu que l'Assemblée du Parlement Provincial a été prorogée jusqu'au sixième jour de Décembre prochain; néanmoins, pour certaines causes et considérations, nous avons jugé à propos de proroger icelle à Jeudi le huitième jour de Janvier prochain, de sorte que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ni obligés de paroître dans notre dite Cité de Québec, le dit sixième jour de Décembre, car nous voulons que vous et chacun de vous soiez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard; et voulant que vous vous assembliez actuellement pour procéder à la dépêche des affaires, nous vous commandons, et par la teneur de ces présentes, vous enjoignons fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soiez et paroissiez personnellement Jeudi le huitième jour de Janvier prochain, dans notre dite cité de Québec, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre Assemblée par le Commun Conseil de notre dite Province. En foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé ROBERT SHORE MILNES, Ecuier, Lieutenant Gouverneur de notre dite Province du Bas Canada, au Château Saint Louis, dans notre cité de Québec, dans la dite Province du Bas Canada, le vingt-sixième jour de Novembre, dans l'an de notre Seigneur mil huit cent, et dans la quarante-unième année de notre Règne.

*R. S. M.*

FINLAY, C. C. ch.